



RUSCONI & ASSOCIÉS

Christian Bettex

Docteur en droit
Ancien Bâtonnier
Avocat spécialiste FSA droit du travail

c.bettex@rusconi-avocats.ch

Baptiste Rusconi

Docteur en droit
Ancien Bâtonnier
Professeur honoraire de l'Université

Pierre-Dominique Schupp

Docteur en droit
Ancien Bâtonnier
Ancien Président FSA

Corinne Monnard Séchaud

Avocate spécialiste FSA
Responsabilité civile et droit des assurances

François Roux

Docteur en droit
Bâtonnier
Avocat spécialiste FSA droit des successions
Ancien Juge cantonal suppléant

Eric Muster

Docteur en droit
Chargé de cours à l'Université de Lausanne

Léonard Bruchez

Licencié utrisque iuris
Avocat spécialiste FSA droit de la
construction et de l'immobilier
CAS pour la Magistrature pénale

Fanette Sardet

Avocate
MLAW

Manon Stirnimann

Avocate
MLAW

Amandine Müller

Avocate
MLAW

Martin Schubarth

Professeur honoraire de l'Université
Ancien Président du Tribunal fédéral
Avocat-Conseil

Frédéric Hempel

Jennifer Puertas
Audrey Gohl
Tamara Iseli
Catalina Bannenberg
Avocats-stagiaires

Monsieur
Denis Erni
Case postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

15675
Lausanne, le 4 décembre 2018

Monsieur,

Grand Conseil - Votre lettre du 6 novembre 2018

Je vous informe que je suis à nouveau consulté par le Grand Conseil qui m'a transmis votre courrier du 6 novembre 2018 et son annexe.

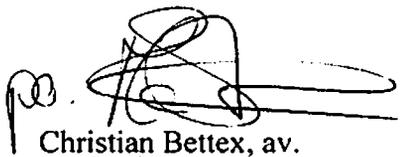
Nonobstant le ton outrancier et déplacé de ces documents, j'y réponds brièvement :

- Par lettre du 25 février 2016 à votre conseil, Me Schaller, le Grand Conseil vaudois vous écrivait considérant qu'aucun élément nouveau n'étant apporté, le courrier précité mettait un terme à vos échanges.
- Après la rencontre que nous avons eue dans les locaux de la Gendarmerie cantonale, le 22 mars 2016, j'ai écrit à votre conseil en date du 24 mars 2016 rappelant que "le Bureau du Grand Conseil considère en conséquence **ce cas définitivement clos** en ce qui vous concerne et s'agissant des recherches évoquées".
- Le changement de présidence du Grand Conseil n'implique en rien un changement de position de cette institution. Je ne peux ainsi que vous renvoyer intégralement à mon courrier précité.

- Vous avez cru devoir remettre votre courrier à l'adresse privée du Président du Grand Conseil. Cette méthode n'est pas admissible. Vous voudrez bien dès lors vous abstenir de telles démarches et communiquer par mon entremise puisqu'aussi bien je représente valablement le Grand Conseil vaudois.

J'ignore si Me Rudolf Schaller vous représente toujours. Dès lors qu'il est mentionné dans votre courrier, je lui adresse, à toutes fins utiles, pour son information, copie de la présente.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Christian Bettex, av.